

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la  
Municipalité d'Hébertville tenue le 4 avril 2022 à 19h, à la salle du  
Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1  
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Dave Simard, conseiller district #5  
M. Régis Lemay, conseiller district #6

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Monsieur Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7152-2022

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

Et en ajoutant les points suivants :

**9. Affaires nouvelles**

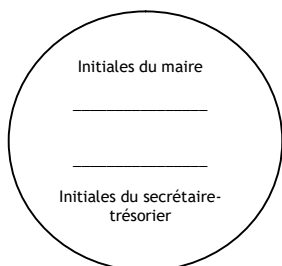
- 9.1 Balayage des rues 2022 - autorisation pour publier un appel d'offres sur invitation
- 9.2 Fédération des Villages-Relais - participation au congrès 2022

**1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum**

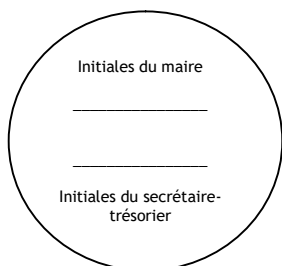
**2. Administration**

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2022, de la séance extraordinaire du 21 février 2022 et de la séance ordinaire du 7 mars 2022
- 2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2022, de la séance extraordinaire du 21 février 2022 et de la séance ordinaire du 7 mars 2022
- 2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2022, de la séance extraordinaire du 21 février 2022 et de la séance ordinaire du 7 mars 2022.
- 2.5 Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter

**3. Résolutions**



- 3.1 Autorisation et désignation des signataires pour les transactions bancaires sur les comptes de la Caisse Desjardins des Cinq Cantons
- 3.2 Changement de propriétaire désigné - Service de cartes Desjardins TPV et Visa
- 3.3 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Adhésion 2022
- 3.4 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- 3.5 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 349 300 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2022
- 3.6 Résolution d'adjudication du refinancement des règlements 357-2001, 362-2003 et 377-2007 pour un montant de 349 300 \$
- 3.7 Amélioration du système électrique au camping Lac-Vert - libération de la retenue définitive
- 3.8 Audit de conformité - Transmission des rapports financiers
- 3.9 Développement domiciliaire secteur Mont Lac-Vert - cession des infrastructures par le promoteur Développement Fortin
- 3.10 Contrat de concession pour des services de restauration et de bar pour le Mont Lac-Vert - Avenant 1
- 3.11 Embauche au poste d'inspecteur municipal et délégation de pouvoirs supplémentaires
- 3.12 Évaluation du réseau pluvial des rues Potvin Sud et Girard - Mandat de services professionnels
- 3.13 Feu dans une salle électrique Mont Lac-Vert - Mandat pour la remise en état et l'attestation de conformité électrique des infrastructures
- 4. Correspondance**
  - 4.1 Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur sud - dépôt du rapport financier au 31 décembre 2021
  - 4.2 Entente intermunicipale relative à l'approvisionnement en eau potable - dépôt des résolutions des municipalités de St-Bruno, de Larouche et d'Hébertville-Station
  - 4.3 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV - versement de l'aide financière
  - 4.4 Bilan 2021 de la qualité de l'eau potable - dépôt
- 5. Loisirs et culture**
  - 5.1 Processus de recrutement pour les emplois estivaux
  - 5.2 Adhésion des enfants de 4 ans au camp de jour
  - 5.3 Circuit régional de compétition de rames 2022
  - 5.4 Édition 2022 du Festiballe - appui financier
  - 5.5 Programme de soutien financier 2022 pour la tenue de festivals dans la Municipalité



## **6. Urbanisme**

- 6.1 Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
- 6.2 Demande de consultation gratuite au Service d'aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale (SARP) - 609 rue Villeneuve

## **7. Dons - Subventions - Invitations**

## **8. Rapport des comités**

## **9. Affaires nouvelles**

## **10. Liste des comptes**

- 10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
- 10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

## **11. Période de questions**

## **12. Levée de l'assemblée**

### **2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

**7153-2022**

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2022 et de la séance extraordinaire du 21 février 2022 et de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

### **2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

**7154-2022**

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

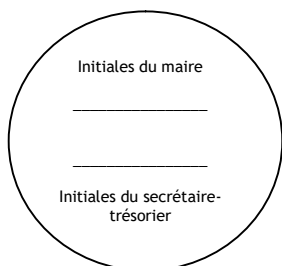
Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2022, la séance extraordinaire du 21 février 2022 et la séance ordinaire du 7 mars 2022, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

### **2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022.**

Aucun commentaire soulevé.

### **2.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Le greffier-trésorier dépose le certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement 543-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 1 662 362 \$ pour des travaux de consolidation et de développement des infrastructures relatives à l'offre touristique du Mont Lac-Vert.



Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 218.

Le nombre de signatures obtenues est de 47.

Le règlement d'emprunt numéro 543-2022 obtient par conséquent l'approbation par les personnes habiles à voter de la municipalité d'Hébertville.

### **3. RÉSOLUTIONS**

#### **3.1 AUTORISATION ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LES TRANSACTIONS BANCAIRES SUR LES COMPTES DE LA CAISSE DESJARDINS DES CINQ CANTONS**

**7155-2022**

Considérant la nomination de monsieur Sylvain Lemay à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Maire ou le maire suppléant désigné ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, soient représentants de la municipalité d'Hébertville de tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins des Cinq Cantons. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et pourront signer tous les effets bancaires.

Les pouvoirs délégués au directeur général et greffier-trésorier en vertu de cette autorisation sont, en son absence, dévolus à la directrice générale adjointe, Mme Kathy Fortin.

#### **3.2 CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE DÉSIGNÉ - SERVICE DE CARTES DESJARDINS TPV ET VISA**

**7156-2022**

Considérant que seul le propriétaire désigné indiqué au dossier peut faire toute modification aux équipements et forfaits avec Desjardins;

Considérant qu'il y a lieu de changer le nom de propriétaire désigné pour remplacer celui de madame Carolle Perron et ainsi inscrire monsieur Sylvain Lemay comme nouveau propriétaire désigné;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer monsieur Sylvain Lemay propriétaire désigné pour Services de cartes Desjardins et comme propriétaire de la carte Visa en remplacement de madame Carolle Perron.

#### **3.3 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - ADHÉSION 2022**

**7157-2022**

Considérant la nomination de monsieur Sylvain Lemay à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville;

Considérant que le montant de ce renouvellement d'adhésion comprend les assurances;

Considérant que les contrats de travail de la direction générale et de la directrice générale adjointe prévoient le paiement de l'adhésion et des assurances à l'ADMQ;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de l'adhésion et des assurances pour l'année 2022 de monsieur Sylvain Lemay à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville au montant total de 990 \$ taxes incluses.



### **3.4 SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

**7158-2022**

Attendu que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Attendu que la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Attendu que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

Que la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

Que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité;

### **3.5 RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 349 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 AVRIL 2022**

**7159-2022**

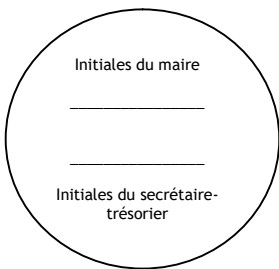
Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité d'Hébertville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 349 300 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
357-2001	25 100 \$
362-2003	230 000 \$
377-2007	94 200 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :



1. les billets seront datés du 11 avril 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	65 600 \$	
2024.	67 800 \$	
2025.	69 800 \$	
2026.	71 900 \$	
2027.	74 200 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

**3.6 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 357-2001, 362-2003 ET 377-2007 POUR UN MONTANT DE 349 300 \$**

**7160-2022**

Attendu que la municipalité d'Hébertville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 avril 2022, au montant de 349 300 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

65 600 \$	2,50000 %	2023
67 800 \$	3,00000 %	2024
69 800 \$	3,25000 %	2025
71 900 \$	3,35000 %	2026
74 200 \$	3,50000 %	2027

Prix : 98,33800                      Coût réel : 3,86817 %

**2 CAISSE DESJARDINS DES CINQ CANTONS**

65 600 \$	3,91000 %	2023
67 800 \$	3,91000 %	2024
69 800 \$	3,91000 %	2025
71 900 \$	3,91000 %	2026
74 200 \$	3,91000 %	2027

Prix : 100,00000                      Coût réel : 3,91000 %

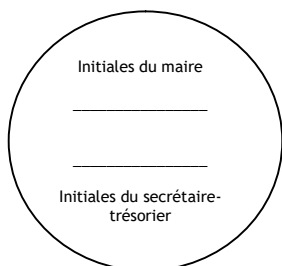
Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité d'Hébertville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2022 au montant de 349 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 357 2001, 362 2003 et 377 2007. Ces billets sont émis au prix de 98,33800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.



**7161-2022**

### **3.7 AMÉLIORATION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE AU CAMPING LAC-VERT - LIBÉRATION DE LA RETENUE DÉFINITIVE**

Considérant l'adjudication du contrat pour les travaux d'amélioration du système électrique au camping municipal à Électricité Gigavolt inc;

Considérant la recommandation de la firme Unigec, responsable de la surveillance du chantier;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la retenue définitive de 5 % à Électricité Gigavolt inc. soit un paiement de 3 325,36 \$ taxes incluses.

**7162-2022**

### **3.8 AUDIT DE CONFORMITÉ - TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

Considérant les recommandations de la Commission municipale du Québec relativement aux délais pour la préparation et la transmission des rapports financiers;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les membres du Conseil de la municipalité d'Hébertville acceptent le dépôt du rapport de la Vice-Présidence à la vérification de la Commission municipale de Québec et confirment qu'en vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale les recommandations seront prises en considération dès 2022.

**7163-2022**

### **3.9 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SECTEUR MONT LAC-VERT - CESSIION DES INFRASTRUCTURES PAR LE PROMOTEUR DÉVELOPPEMENT FORTIN**

Considérant la résolution 7080-2022 relative à la vente du lot 6 295 852 Cadastre du Québec à des fins de développement résidentiel au promoteur Développement Fortin;

Considérant le règlement 509-2018 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant les dispositions dudit règlement et où il précisé les normes pour le développement des services publics, notamment de voirie, d'aqueduc ou d'égout, afin de permettre la réalisation de développements résidentiels;

Considérant que la municipalité ne sera pas tenue d'acquérir des infrastructures inadéquates et ce même si les travaux ont été réalisés avec toutes les autorisations municipales requises;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

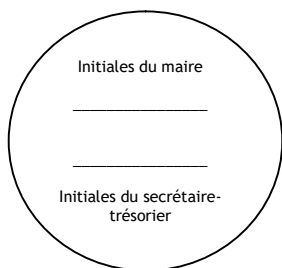
D'accepter la cession à titre gratuit des infrastructures développées en matière de services publics par le promoteur Développement Fortin et ce, conditionnellement aux éléments suivants :

Que les ouvrages soient conformes aux règlements et politiques en vigueur.

Que le propriétaire et promoteur remette à la Municipalité un certificat de localisation des infrastructures et les plans tels que construits.

Que le propriétaire et promoteur confirme une garantie de douze (12) mois durant laquelle il sera responsable de toutes les réparations.

La municipalité d'Hébertville, avant d'accepter les ouvrages de façon définitive, procédera à une inspection finale des ouvrages par une firme d'ingénierie mandatée par la Municipalité.



### **3.10 CONTRAT DE CONCESSION POUR DES SERVICES DE RESTAURATION ET DE BAR POUR LE MONT LAC-VERT - AVENANT 1**

**7164-2022**

Considérant la résolution 5952-2018 relativement à la convention de mandat spécifique confié à Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert (GRTMLV) relativement à la gestion, l'administration et l'exploitation des infrastructures de loisirs, d'activités communautaires et de développement économique local de la Station touristique du Mont Lac-Vert;

Considérant les obligations de la Municipalité en sa qualité de propriétaire des immeubles concernés par le Contrat de concession;

Considérant le Contrat de concession intervenu entre l'Auberge du Presbytère Mont-Lac-Vert, représenté par son président, monsieur Robin Ratthé et GRTMLV;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Contrat de concession initial par l'avenant 1;

Considérant que l'avenant 1 modifie l'article 8 du Contrat de concession par le remplacement, au 3ième alinéa, des mots «5 millions (5 000 000.00)» par les mots : «2 millions (2 000 000.00)»;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la modification du Contrat de concession pour des services de restauration et de bar pour le Mont Lac-Vert et d'autoriser le Maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité d'Hébertville, ledit avenant à titre d'intervenante dans le dossier.

D'aviser l'assureur de la Municipalité de cette modification afin de mettre à jour le dossier municipal.

### **3.11 EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DÉLÉGATION DE POUVOIRS SUPPLÉMENTAIRES**

**7165-2022**

Considérant la vacance du poste à l'inspection municipale;

Considérant le processus d'embauche réalisé par le comité des ressources humaines;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

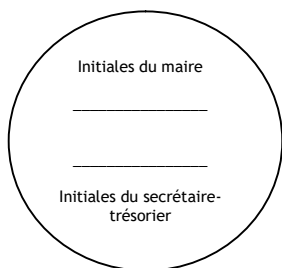
D'embaucher monsieur Patrick Bigeau selon les recommandations du comité de sélection à titre d'inspecteur municipal selon la classe d'emploi #8 échelon 4 pour une période d'essai de 6 mois selon les dispositions de la convention collective de travail des employés municipaux d'Hébertville.

De confirmer que l'inspecteur municipal, monsieur Patrick Bigeau, sera autorisé à agir à titre de :

- Inspecteur en bâtiments;
- Inspecteur régional des cours d'eaux municipaux;
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, R 22);
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Inspecteur des mauvaises herbes;
- Conciliateur-arbitre;
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement concernant les nuisances.

### **3.12 ÉVALUATION DU RÉSEAU PLUVIAL DES RUES POTVIN SUD ET GIRARD -**





7166-2022

### MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

Considérant la problématique de refoulements d'égout pluvial à certaines résidences dans les rues Potvin Sud et Girard;

Considérant que les plans et devis à l'origine ont été conçus par Norda Stelo;

Considérant la phase 1 d'analyse du réseau pluvial réalisée par la firme Norda Stelo en 2020-2021 et les conclusions émises par cette dernière;

Considérant qu'il y a lieu de compléter l'analyse entamée;

Considérant les avenues proposées et les pistes de solutions envisagées par la firme Mageco LMG Experts-Conseils en ingénierie:

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la proposition de services de la firme Mageco LMG Experts-Conseils en ingénierie sur une base horaire pour la problématique de refoulement d'égout pluvial dans les rues Potvin Sud et Girard. Le montant estimé est d'environ 10 000 \$ et concerne les éléments suivants :

Faire et compléter une mise en plan réel du réseau à l'aide de l'information disponible et rassembler l'information par l'ajout des niveaux des sous-sols et des radiers des conduites, etc.

Valider si des relevés de terrains sont requis.

À partir des informations rassemblées, valider la situation géométrique réelle du réseau, valider les données entrées aux modèles hydrauliques, valider l'influence que peut avoir l'émissaire sur le réseau global.

Selon les analyses, ajuster les modèles pour déterminer le problème d'écoulement, calculer le réseau avec mise en charge, procéder à des investigations aux résidences concernées.

Recommander les travaux à réaliser.

Une autorisation devra être obtenue avant d'engendrer des coûts supplémentaires à cette proposition.

Que cette dépense soit défrayée à même le surplus accumulé de la Municipalité.

### 3.13 FEU DANS UNE SALLE ÉLECTRIQUE MONT LAC-VERT - MANDAT POUR LA REMISE EN ÉTAT ET L'ATTESTATION DE CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE DES INFRASTRUCTURES

7167-2022

Considérant le feu survenu le 29 janvier 2022 dans une salle électrique au Mont Lac-Vert;

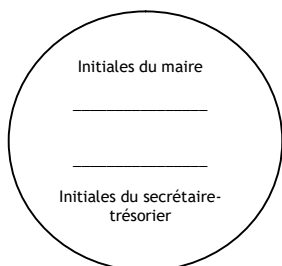
Considérant que ce sinistre fait l'objet d'une réclamation auprès de l'assureur de la Municipalité, propriétaire des infrastructures;

Considérant les travaux correctifs apportés à ce jour pour permettre une reprise rapide des opérations suite à un arrêt des activités de la station du 30 janvier au 5 février 2022;

Considérant qu'il y a lieu, au terme de la saison 2021-2022, de procéder à des travaux plus exhaustifs afin de certifier la conformité de la distribution électrique selon les exigences du Code de construction du Québec, chapitre V - Électricité(22.10);

Considérant les obligations municipales selon les exigences de la norme CAN/CSA Z98-19;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



De mandater la firme Géniova consultants selon l'offre de services 2022-12 au montant estimé de 18 605 \$ plus taxes.

Les éléments de l'offre de services prévoient les éléments suivants :

L'ingénierie pour dresser une liste des correctifs à apporter, le support technique normatif, la révision des dessins, l'analyse des causes de l'incendie électrique, l'approbation électrique finale.

L'inspection, le relevé des circuits actuels et les correctifs concernant la distribution électrique.

La surveillance des travaux.

La refonte des plans de la nouvelle distribution électrique.

Les frais de déplacements.

Les coûts de ce mandat seront défrayés à même le surplus accumulé non-affecté de la Municipalité.

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SECTEUR SUD - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2021**

La Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur sud dépose son rapport financier au 31 décembre 2021 et indiquant un déficit des activités de fonctionnement de 32 771 \$.

##### **4.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE - DÉPÔT DES RÉOLUTIONS DES MUNICIPALITÉS DE ST-BRUNO, DE LAROCHE ET D'HÉBERTVILLE-STATION**

Les municipalités de St-Bruno, Larouche et Hébertville-Station déposent chacune leur résolution ayant pour objet de refuser l'adhésion de la municipalité d'Hébertville à l'entente intermunicipale relative à l'approvisionnement en eau potable.

##### **4.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE IV - VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

Suite à l'analyse du dossier de réclamation dans le cadre du projet de réfection de la remontée mécanique T2 du Mont Lac-Vert, l'aide financière annoncée de 401 026 \$ a été versée le 21 mars 2022 via le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV

##### **4.4 BILAN 2021 DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE - DÉPÔT**

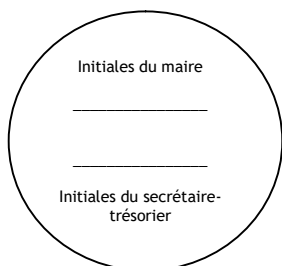
Selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, la Municipalité dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Le bilan est disponible pour consultation.

#### **5. LOISIRS ET CULTURE**

##### **5.1 PROCESSUS DE RECRUTEMENT POUR LES EMPLOIS ESTIVAUX**

Considérant les besoins en matière d'emplois estivaux dans le domaine des loisirs;

7168-2022



Considérant les disponibilités financières;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à débiter le processus de recrutement des employés estivaux reliés aux loisirs.

**7169-2022**

## **5.2 ADHÉSION DES ENFANTS DE 4 ANS AU CAMP DE JOUR**

Considérant qu'actuellement les enfants autorisés à s'inscrire au camp de jour sont ceux ayant complété la maternelle 5 ans;

Considérant que pour l'année scolaire 2021-2022, l'école primaire Saint-Joseph d'Hébertville a reçu 20 inscriptions pour la maternelle 4 ans;

Considérant la proposition de la Commission des loisirs d'appuyer la démarche d'accueillir des enfants ayant complété la maternelle 4 ans au camp de jour;

Considérant que plusieurs parents ont déjà mentionné leur intérêt envers le service des loisirs pour l'adhésion au camp de jour des enfants ayant complété la maternelle 4 ans;

Considérant qu'il faudra prévoir au moins 2 animateurs supplémentaires pour répondre à la demande et respecter le ratio demandé;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'adhésion des enfants de 4 ans (maternelle complétée) au camp de jour dès l'été 2022 et de prévoir au moins deux animateurs supplémentaires.

**7170-2022**

## **5.3 CIRCUIT RÉGIONAL DE COMPÉTITION DE RAMES 2022**

Considérant la demande de Festivalma d'utiliser le site du camping Lac-Vert et ses services pour la réalisation d'une course préparatoire du Circuit régional de compétition de rames le samedi 4 juin 2022;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande provenant de Festivalma pour l'utilisation du Camping Lac-Vert et ses services le 4 juin 2022 pour la réalisation d'une course préparatoire du CRCR et d'accueillir les équipes, le public et les équipements de 8h à 16h.

**7171-2022**

## **5.4 ÉDITION 2022 DU FESTIBALLE - APPUI FINANCIER**

Considérant que par la résolution 3834-2014, le Conseil municipal donne son appui à l'organisation du Festiballe;

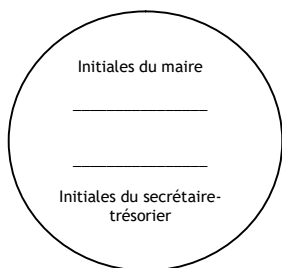
Considérant que lors de la rencontre de la Commission des loisirs du 1er février 2022, le comité a recommandé une aide financière de 5 000 \$ à l'organisation du Festiballe Hivernale;

Considérant que le Festiballe s'est déroulé le 4 mars dernier;

Considérant que le comité a organisé diverses activités familiales au terrain de baseball et sur le Lac-Vert;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une participation financière de 5 000 \$, tel que recommandé par la Commission des loisirs pour l'édition 2022.



## **5.5 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER 2022 POUR LA TENUE DE FESTIVALS DANS LA MUNICIPALITÉ**

**7172-2022**

Considérant que le 23 juin 2022 auront lieu les festivités de la Fête Nationale à Hébertville;

Considérant qu'à la rencontre du 29 mars 2022, la Commission des loisirs a recommandé l'octroi de l'aide financière du Programme de soutien financier pour la tenue de festivals de la MRC Lac-Saint-Jean Est à l'organisation de la Fête Nationale 2022;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier de la MRC Lac-Saint-Jean Est pour la tenue de festivals relativement aux festivités de la Fête Nationale qui auront lieu le 23 juin 2022.

## **6. URBANISME**

### **6.1 ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)**

**7173-2022**

Considérant que la COMBEQ est un regroupement provincial pour les inspecteurs municipaux;

Considérant que des services de consultation gratuite sont à la disposition de ses membres;

Considérant que la COMBEQ transmet de l'information d'actualité sur le travail de l'officier municipal en bâtiment et environnement ainsi que sur ses responsabilités;

Considérant que des prix de réduction sont offerts aux membres pour leur programme de formation;

Considérant l'embauche d'une nouvelle ressource en inspection municipale;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'adhésion 2022 à la COMBEQ pour la nouvelle ressource en inspection municipale pour un montant total de 380 \$ plus taxes.

### **6.2 DEMANDE DE CONSULTATION GRATUITE AU SERVICE D'AIDE-CONSEIL À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP) - 609 RUE VILLENEUVE**

**7174-2022**

Considérant que la Municipalité a signé une entente pour trois (3) ans avec le Service d'aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale afin d'offrir une consultation gratuite avec un professionnel pour améliorer et conserver le cachet des bâtiments sur le territoire d'Hébertville;

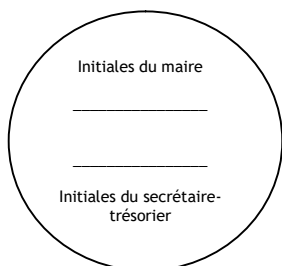
Considérant que le propriétaire du 609 rue Villeneuve souhaite apporter des modifications au bâtiment par le changement du revêtement extérieur, des portes et fenêtres;

Considérant que la propriété est située au cœur de la Municipalité et est soumise au règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) au du territoire d'Hébertville;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la consultation gratuite au Service d'Aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale (SARP) pour la propriété du 609 rue Villeneuve.

## **7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS**



**7175-2022**

### **7.1 DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN**

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une aide financière de 50 \$ à M. Serge Simard qui participera au Défi le 28 avril 2022.

**7176-2022**

### **7.2 LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DU SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN - SOIRÉE RECONNAISSANCE DES PATRIOTES**

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'invitation à participer à la soirée Reconnaissance des Patriotes où madame Denise Boileau sera désignée Patriote de l'année. Un déboursé pour participer au Plan de partenariat au coût de 250 \$ et pour l'achat de deux billets pour la soirée au coût de 60 \$ est autorisé.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

**7177-2022**

### **9.1 BALAYAGE DES RUES 2022 - AUTORISATION POUR PUBLIER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

Considérant la recommandation des membres du comité des travaux publics;

Considérant l'entretien printanier nécessaire des chaussées de la Municipalité;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres auprès de trois (3) fournisseurs de services pour obtenir des soumissions relativement au balayage des rues pour 2022.

**7178-2022**

### **9.2 FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS - PARTICIPATION AU CONGRÈS 2022**

Considérant que la municipalité d'Hébertville est l'un des 53 Villages-Relais reconnus par le Gouvernement du Québec;

Considérant que la municipalité d'Hébertville est membre de Villages-Relais;

Considérant que cette association milite pour faire connaître les Villages-Relais et pour que le Gouvernement finance des campagnes publicitaires à cette fin;

Considérant que le congrès annuel de cet organisme se tiendra du 25 au 27 mai prochain, à Dégelis;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

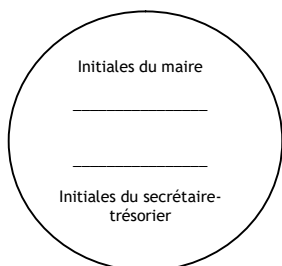
De mandater monsieur Marc Richard, Maire, pour représenter la municipalité d'Hébertville au congrès 2022 de la Fédération des Villages-Relais du Québec et de payer les frais d'inscription au montant de xx \$ plus les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de séjour.

## **10. LISTE DES COMPTES**

**7179-2022**

### **10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane



Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 220 524,73 \$ \$.

**7180-2022**

## **10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT**

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 141 192,01 \$ \$.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Projet d'approvisionnement en eau potable pour les rangs St-André et St-Isidore, en fonction du refus d'adhésion à l'entente intermunicipale des municipalités de St-Bruno, Hébertville-Station et Larouche, quel est le "plan B" de la municipalité ?
- Des précisions concernant le projet d'installation des compteurs d'eau
- Processus de dotation pour le poste en inspection municipale
- Mandat octroyé à l'hydrogéomorphologue relativement au niveau du lac Sec
- État d'avancement de la réflexion des scénarios d'optimisation des casernes au sein de Régie intermunicipale de sécurité
- incendie - Secteur sud
- Projets d'asphaltage des rangs municipaux - quels sont les échéanciers de réalisation ?
- L'assurance responsabilité des dirigeants pour les divers organismes du milieu
- Le refinancement inscrit au point 3.6 concerne quels règlements d'emprunt ?
- Quel est le pourcentage global d'augmentation du récent rôle d'évaluation déposé en septembre 2021 ?
- Précisions sur le versement de l'aide financière dans le cadre du PSSIR pour la réfection de 2020 pour la remontée T2.
- Quels sont les déboursés autorisés pour la caserne à la page 11 des journaux des achats soumis pour approbation à la présente séance ?
- Quel était le montant réservé via la TECQ 2019-2023 pour le projet d'approvisionnement en eau potable des rangs St-André et St-Isidore ?
- Combien de nouveaux terrains seront disponibles dans le nouveau développement domiciliaire secteur Mont Lac-Vert ?
- Combien de terrains sont visés par l'appel de propositions pour la vente d'un terrain dans le secteur du lac Moïse ?
- Les besoins pour la location de la pompe rue Potvin Sud en 2022.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 20h22.

---

MARC RICHARD  
MAIRE



---

SYLVAIN LEMAY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER